Des jeunes docteurs français sans horizon

Face à l'absence de postes, l'entrée dans la carrière universitaire après l'obtention d'un doctorat devient de plus en plus compliquée

ANNA WANDA GOGUSEY

TÉMOIGNAGES

En septembre, Joana, 32 ans, n'a pas fait sa rentrée d'enseignante à l'université. Docteure récompensée du premier prix de thèse de son université en 2019, normalienne major de promotion et agrégée d'espagnol, elle a décidé d'abandonner sa quête de titularisation au sein du monde universitaire et de la recherche. Découragée face au constat *« d'absence totale de postes »*. Epuisée, aussi, par des années de précarité, à enchaîner les candidatures et les cours comme contractuelle pour 1500 euros net mensuels.

Joana a été durant trois ans attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) au département d'études hispaniques de l'université de Dijon – ces contrats courts qui permettent aux jeunes chercheurs d'enseigner en attendant un poste. Elle a vu trois enseignants permanents partir à la retraite : *« Deux postes ont été remplacés par des ATER, le dernier a été supprimé. »* Cette année, on lui avait proposé des vacations dans une autre université pour *« l'équivalent d'un smic »*... à bac + 8.

« On me dit de m'accrocher. Mais des gens avec mon CV qui restent sur le carreau, j'en connais des dizaines. » Mère d'un enfant, Joana ne se projette plus dans le rôle de « professeure TGV », *« à combler les besoins abyssaux pour des cacahuètes »*. Terminé l'université : elle enseigne depuis septembre dans un lycée du sud de la France. Un même sentiment de découragement parcourt les centaines de contributions de jeunes docteurs ou doctorants reçus par *Le Monde* après un appel à témoignage sur leur insertion à l'université. Dans les récits de ces titulaires du plus haut niveau de diplôme se lit un désarroi partagé face à un *« manque de perspectives »* dans le milieu académique, et à une *« longue lutte »* pour l'emploi. Pour ces jeunes chercheurs, l'entrée dans la carrière universitaire s'obscurcit un peu plus chaque année.

Expatriation ou reconversion

Alors que les effectifs étudiants ne cessent de croître, le nombre de postes de maîtres de conférences ouverts à candidature a été divisé de plus de moitié en l'espace de dix ans. On comptait 1070 postes en 2019 contre 2216 en 2009. Malgré une diminution constante des cohortes de docteurs, la compétition est rude : 7,4 candidats en moyenne pour un poste (contre 4,4 il y a dix ans), et un taux de réussite aux concours pour ces postes passé de 21 % à 13 %, selon une étude de la Conférence des praticiens de l'enseignement supérieur et de la recherche. La tension est particulièrement forte en sciences humaines et sociales – certaines sections ne proposent plus qu'une dizaine de postes par an sur toute la France –, mais la problématique touche aussi les sciences et technologies, avec une baisse de 60 % des postes publiés en dix ans.

Deux phénomènes expliquent cette situation. D'un côté, le passage à l'autonomie des universités et l'allongement de la durée des carrières, avec la réforme des retraites de 2010, *« qui poussent les établissements à se serrer la ceinture et à limiter leurs recrutements de fonctionnaires »*, souligne Julien Gossa, coauteur de l'étude et enseignant-chercheur en informatique à Strasbourg. De l'autre, une augmentation limitée de la dépense publique consacrée aux universités.

Cette dégradation maintient les docteurs en situation de précarité durant de longues années avant l'hypothétique titularisation, qui survient en moyenne à 34 ans. Soit environ cinq ans après la soutenance de thèse. Au milieu : un sas de contrats courts, de périodes d'inactivité et de vacations – ces dernières sont généralement payées par tranches de six mois, parfois plus. *« Des docteurs reviennent chez leurs parents à plus de 30 ans, car ils ne peuvent plus payer le loyer »*, déplore Déborah Chéry, vice-présidente de la Confédération des jeunes chercheurs. Eva Ternon, docteure en océanographie depuis 2010, a longtemps enchaîné les petits contrats, entrecoupés de périodes d'inactivité. *« Je tournais autour de 1700 euros net, à peine 1000 euros quand j'étais au chômage. »* Il y a cinq ans, la chercheuse a décidé de s'autofinancer avec des dépôts de projets – elle a obtenu une bourse européenne pour étudier une microalgue toxique en Méditerranée. Mais, après onze ans à se porter candidate sur des postes fixes, elle doit encore demander à un titulaire d'être prête-nom pour déposer ses projets.

A l'horizon des dix prochaines années, la loi de programmation de la recherche (LPR), promulguée en décembre 2020, prévoit 25 milliards d'euros supplémentaires à la recherche. De nouveaux postes d'enseignants-chercheurs sont prévus, notamment sous la forme de « chaires de professeur junior » : des contrats de trois à six ans, suivis, en principe, d'une titularisation. Une soixantaine de ces chaires devraient être ouvertes au titre de l'année 2021, au regret de certains syndicats, qui jugent ces nouvelles voies d'accès précaires. *« Il y a de plus en plus, chez les permanents, un sentiment de honte de ne pas arriver à proposer des conditions de travail correctes aux plus jeunes. On est dans une mécanique de désengagement »*, prévient Julien Gossa. Pour continuer leur recherche, nombre de docteurs s'expatrient, comme la Prix Nobel de chimie 2020 Emmanuelle Charpentier. Un jeune chercheur diplômé en 2014 sur trois occupait ainsi un poste à l'étranger trois ans après l'obtention de son doctorat.

> **« J'AI DONNÉ DES ANNÉES DE TRAVAIL ACHARNÉ À LA RECHERCHE FRANÇAISE, MAIS C'EST UN PAYS SANS AVENIR POUR LES CHERCHEURS »**
>
> **PAULINE DELAHAYE**
> docteure en sciences du langage

La décision n'a pas été facile à prendre pour Pauline Delahaye, 30 ans : sa famille est en France, et son conjoint, militaire, ne pourra la suivre. Cette docteure en sciences du langage, spécialiste de zoosémiotique reconnue par ses pairs, s'est envolée en septembre pour l'Estonie, où un laboratoire lui a offert un contrat. *« J'ai beaucoup donné à la recherche française : des années de travail acharné, des monceaux d'articles, de séminaires produits gratuitement... Mais c'est un pays sans avenir pour les chercheurs. »*

Ce même constat a poussé la chercheuse en épidémiologie Emilie Courtin à émigrer il y a plus de dix ans à Londres, puis à Harvard. Là, elle a découvert *« une recherche sous stéroïdes, certes imparfaite, mais avec des moyens pour travailler »*. La Française de 37 ans a un poste confortable à la London School of Hygiene & Tropical Medicine. *« Ce n'était pas mon plan de carrière de vivre à l'étranger, mais je n'aurais pas exercé le même métier en France. »*

D'autres finissent par abandonner. Lucile Veissier a soutenu sa thèse de physique en 2013 et s'est reconvertie dans le journalisme scientifique cinq ans plus tard : *« Je n'avais plus la force, plus l'envie de tout sacrifier, sans perspectives d'avenir »*, confie-t-elle. Dans un pays où le doctorat manque encore de reconnaissance hors du monde académique, ces thésards doivent parfois *« prendre des jobs sous-qualifiés, parfois en dehors de leur domaine : un gâchis monumental »*, estime Julien Gossa.

Eva Ternon, elle, se donne encore un an pour décrocher un poste, sans quoi elle arrêtera. *« Avec deux enfants et à 37 ans, je commence à trouver mes limites. C'est presque un échec après tant d'efforts investis. »* Surtout qu'elle ne se voit pas tellement dans les grosses industries où l'emmène son expertise scientifique. *« Moi qui ai toujours fait de la recherche dans la protection de l'environnement... Ethiquement, ce sera difficile. »* ■

ALICE RAYBAUD

« La baisse de la dépense pour les étudiants est un choix politique »

La France maintient les universités dans une forte dépendance vis-à-vis de l'Etat, estime l'enseignante en économie Asma Benhenda

ENTRETIEN

Le financement de l'enseignement supérieur dans l'Hexagone connaît, depuis dix ans, un décrochage, avec de lourdes conséquences dans certaines universités, estime Asma Benhenda, enseignante-chercheuse en économie à University College (Londres), spécialiste des politiques éducatives.

La question du manque de moyens dans les universités françaises revient à chaque rentrée. Pourquoi ?

Entre 2008 et 2018, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France est passé de 2,2 millions à 2,7 millions, soit une hausse de plus de 20 %, alors qu'en parallèle le budget de l'enseignement supérieur n'augmentait que d'environ 10 %, en prenant en compte l'inflation. La dépense par étudiant a donc baissé de presque 10 % sur la période. Le décrochage s'est opéré autour de 2010. Certes, ce n'est pas une chute libre, et l'effet sur le quotidien des étudiants et enseignants n'est sans doute pas mécanique, mais le fait que la dépense publique augmente moins vite que les besoins est un choix politique.

Il est d'ailleurs important de noter que cette baisse du budget par étudiant est loin d'être uniforme : la hausse des effectifs étant beaucoup plus faible dans les classes préparatoires *[CPGE]* et les BTS, en raison de la sélection qui s'y opère à l'entrée, le budget par étudiant dans ces deux filières a très peu baissé. En 2018, l'Etat dépensait presque 16 000 euros pour un élève de CPGE, 14 000 pour un autre de section de technicien supérieur... et environ 10 000 pour un étudiant à l'université.

Courbe démographique et politiques de massification sont-elles à l'origine de ces difficultés depuis une dizaine d'années ?

La hausse des effectifs, consécutive aux politiques de massification scolaire mises en place dans les années 1980, n'est qu'un facteur aggravant. Cette hausse avait commencé avant les années 2010. Le bouleversement s'est opéré avec la loi d'autonomie des universités, dite « loi LRU », adoptée en 2007, qui a rendu ces dernières responsables de leur budget, et surtout de leur masse salariale, qui représente jusqu'aux trois quarts de ce budget. Or les présidents d'université, pourtant assez satisfaits des marges de manœuvre politiques, stratégiques et pédagogiques octroyées par la LRU, disent, depuis près de dix ans, que la dotation de l'Etat pour couvrir les coûts de ressources humaines n'est pas suffisante, notamment pour faire face aux évolutions de carrière des personnels fonctionnaires, ou à la hausse des charges salariales parfois décidée par l'Etat. Les difficultés sont donc conjoncturelles et structurelles.

Quelles conséquences ont-elles sur les universités ?

Chaque année, depuis dix ans, la Cour des comptes pointe entre 5 et 15 établissements dont la situation financière est jugée préoccupante car ils sont en déficit. Ceux qui sont en plus mauvaise posture doivent se lancer dans des plans d'économies, avec des non-remplacements de départs à la retraite, des suppressions de postes, un recours plus important à des contractuels (moins chers que des maîtres de conférences), des retards de paiements, des gels des postes d'enseignants-chercheurs allant de pair avec une précarisation des jeunes chercheurs, voire la suppression de certaines filières, ou une réduction des capacités d'accueil des étudiants (donc plus de sélection)... D'autres s'en tirent mieux, selon leur masse salariale, leur éventail de filières et de formations, leurs capacités à trouver des ressources propres ou à se financer avec la recherche par le biais des appels à projets ou les programmes d'investissements d'avenir *[PIA]*. L'autonomie donnée aux universités est allée de pair avec l'augmentation des disparités entre les établissements.

Quelle vision de l'université transparaît dans ces choix faits depuis près de quinze ans ?

La loi sur l'autonomie des universités, couplée au financement de la recherche par projet, a marqué une rupture dans la manière de penser l'enseignement supérieur. Cette vision libérale de l'université, dénoncée par ses détracteurs comme une marchandisation et une mise en concurrence des établissements, vise une sorte d'efficacité pour préparer au marché du travail. En donnant plus d'autonomie aux universités tout en les maintenant dans une situation de forte dépendance vis-à-vis de l'Etat, dont les dotations ne suivent pas toujours, et en rendant difficile le développement de leurs ressources propres, la France s'est en quelque sorte arrêtée au milieu du chemin, en perdant le bénéfice des deux systèmes.

Que faudrait-il faire pour améliorer la situation ?

Le manque de stratégie claire met régulièrement les établissements français dans une position difficile. Il faudrait choisir entre deux modèles de financement : qu'ils dépendent de leurs ressources propres – donc probablement de frais de scolarité plus élevés –, ou de l'Etat. Soit dans la continuité de la loi d'autonomie, soit en sens inverse. Cette seconde solution nécessiterait une augmentation importante du budget de l'Etat consacré à l'enseignement supérieur. L'économiste Thomas Piketty a calculé qu'en récupérant les 5 milliards d'euros perdus avec la fin de l'impôt de solidarité sur la fortune *[ISF]* et la mise en œuvre de la « flat tax » on pourrait augmenter le budget de l'enseignement supérieur français de 40 %. De quoi illustrer le choix politique important que cet investissement public nécessiterait. Cela ne résoudrait pas directement l'autre question spécifiquement hexagonale : la dichotomie entre universités, classes préparatoires et grandes écoles françaises. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉVERIN GRAVELEAU